



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE INTITULE
"SOURICETTE BLUES" PAR L'ASSOCIATION
TOHU BOHU A LA SALLE DES ACADEMIENS
DE COEUR DE VILLE LE SAMEDI 11 DECEMBRE
2021 A 10H ET 11H**

**DÉCISION N° DM-21-217
EN DATE DU 15 JUIN 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2021-2022,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de l'association Tohu Bohu représenté par Monsieur Karim Hassani, dont le siège social est situé 707, Grand Parc – 14200 HEROUVILLE-ST-CLAIR, le samedi 11 décembre 2021 à 10h et 11h à la salle des académiciens de Cœur de Ville.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Tohu Bohu représenté par Monsieur Karim Hassani, dont le siège social est situé 707, Grand Parc – 14200 HEROUVILLE-ST-CLAIR, un contrat de cession pour un spectacle intitulé « Souricette Blues », le samedi 11 décembre 2021 à 10h et 11h à la salle des académiciens de Cœur de Ville, dont le coût est fixé à huit cents euros (800,00 € T.T.C.) les deux représentations ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210615-lmc1H8499H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/06/2021
Date de Publication : 15/06/2021